

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **30 mai 2022** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

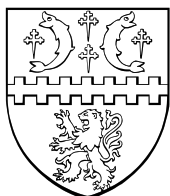
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (16.00 heures)

1. Enseignement
 - 1.1. Demandes de dérogation au règlement d'occupation des postes – décisions.
 - 1.2. Réaffectation du personnel enseignant - 1 poste C1 - 100%A 22-23 – décision.
 - 1.3. Réaffectation du personnel enseignant - 2 postes C1 - 100% - décisions.
 - 1.4. Réaffectation du personnel enseignant - 3 postes C2-4 100% A 22-23 – décisions.
 - 1.5. Réaffectation du personnel enseignant - 21 postes C2-4 100% - décisions.
 - 1.6. Réaffectation du personnel enseignant - 1 éducateur, 2^e intervenant précoce – décision.
2. Personnel
 - 2.1. Nomination d'un employé communal (m/f) du groupe de traitement B1 pour les besoins de la cellule de sécurité du département technique – décision.
 - 2.2. Nomination d'un fonctionnaire communal (m/f) du groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (artisan-instructeur de natation), pour les besoins du service des piscines communales – décision.
 - 2.3. Nomination d'un fonctionnaire communal (m/f) du groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins de l'office des citoyens – décision.
 - 2.4. Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal – décision.
 - 2.5. Promotion d'une fonctionnaire communale – décision.

Séance publique (17.15 heures)

3. Communications du collège des bourgmestre et échevins.
 4. Administration générale
 - 4.1. Titres de recettes – décision.
 - 4.2. Démission et nomination dans la commission des finances, du budget et des règlements – décision.
 - 4.3. Démission et nomination dans la commission de la famille, du 3^e âge et des handicapés – décision.
 - 4.4. Démission de deux membres et nomination d'un membre au sein de la commission consultative communale d'intégration – décision.
 - 4.5. Convention avec l'Observatoire national des PME relative au cadastre des commerces – décision.
 - 4.6. Acquisition d'une nouvelle scène mobile : vote du devis et d'un crédit spécial – décision.
 - 4.7. Remplacement du mât de la station de captage à Rodange : vote du décompte – décision.
 - 4.8. Installation d'une borne d'accès dans la rue de la Chiers à Pétange : vote du décompte – décision.
 - 4.9. Installation d'un nouvel éclairage LED pour le terrain n°2 du stade de football à Pétange : vote du décompte – décision.
 - 4.10. Etat des recettes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2021 – décision.
 - 4.11. Autorisation globale d'ester en justice en matière de recouvrement des factures non payées – décision.
 5. Personnel : Augmentation des tâches de deux postes d'employé communal du service médico-socio-scolaire – décision.
-



-
6. Propriétés : Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue du Titelberg », de la part de M. Filipe Pires et Mme Christina Jans – décision.
 7. Urbanisation
 - 7.1. Demande de lotissement / morcellement de la part de la société Promotions Résidentielles Luxembourg SARL concernant un terrain sis à Pétange, rue des Jardins n°40 – décision.
 - 7.2. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général concernant des fonds sis à Rodange, au lieu-dit « Fond de Gras » : vote définitif – décision.
 - 7.3. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant des fonds sis à Rodange, au lieu-dit « Fond de Gras » - décision.
 8. Transports et communications
 - 8.1. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Lamadelaine, rue de l'Eglise – décision.
 - 8.2. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Pétange, rue d'Athus – décision.
 - 8.3. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Pétange, rue Robert Krieps – décision.
 - 8.4. Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Rodange, route de Longwy – décision.

Ainsi arrêté à Pétange, le 19 mai 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire f.f.,

Le président,